EGO OPIUM

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 19/03/2015 Date de révision: 21/07/2016 Remplace la fiche: 19/03/2015 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom : EGO OPIUM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Utilisation de la substance/mélange : Désodorisant pour voiture

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROFUMI & CO. s.r.l.
Via A. Bellelli, 1/C-D
42015 Correggio (RE) - Italy
T +39 0522 730041 - F +39 0522 730596
info@deopromotion.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : Salicylate de benzyle; Acétyl cedrène; (R)-p-mentha-1,8-diène; Eugénol; Acétate de géranyle; 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde; Coumarine; Géraniol; 4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ènecarbaldéhyde; Citronellol; Cinnamaldéhyde; α-hexylcinnamaldéhyde; citral; Undéc-10-enal; Baume de Tolu

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P261 - Éviter de respirer les vapeurs
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun, à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Remarques : Tissu imprégné d'une solution parfumée

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Salicylate de benzyle	(N° CAS) 118-58-1 (N° CE) 204-262-9 (N° REACH) 01-2119969442-31	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Acétyl cedrène	(N° CAS) 32388-55-9 (N° CE) 251-020-3 (N° REACH) 01-2119969651-28	1 - 5	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
(R)-p-mentha-1,8-diène	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 (N° index) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Eugénol	(N° CAS) 97-53-0 (N° CE) 202-589-1 (N° REACH) 01-2119971802-33	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Salicylate de pentyle	(N° CAS) 2050-08-0 (N° CE) 218-080-2	1 - 5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Acétate de benzyle	(N° CAS) 140-11-4 (N° CE) 205-399-7 (N° REACH) 01-2119638272-42	1 - 5	Aquatic Chronic 3, H412
Acétate de linalyle	(N° CAS) 115-95-7 (N° CE) 204-116-4 (N° REACH) 01-2119454789-19	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Acétate de géranyle	(N° CAS) 105-87-3 (N° CE) 203-341-5 (N° REACH) 01-2119973480-35	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Linalol	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
3-(5,5,6-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexane-1-ol	(N° CAS) 3407-42-9 (N° CE) 222-294-1 (N° REACH) 01-2119979583-21	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
2-phényléthanol	(N° CAS) 60-12-8 (N° CE) 200-456-2 (N° REACH) 01-2119963921-31	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	(N° CAS) 80-54-6 (N° CE) 201-289-8 (N° REACH) 01-2119485965-18	1 - 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411
Musc cétone	(N° CAS) 81-14-1 (N° CE) 201-328-9 (N° index) 609-069-00-7	0,1 - 1	Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Coumarine	(N° CAS) 91-64-5 (N° CE) 202-086-7 (N° REACH) 01-2119943756-26	0,1 - 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Géraniol	(N° CAS) 106-24-1 (N° CE) 203-377-1 (N° REACH) 01-2119552430-49	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ènecarbaldéhyde	(N° CAS) 31906-04-4 (N° CE) 250-863-4	0,1 - 1	Skin Sens. 1A, H317

Vanilline	(N° CAS) 121-33-5 (N° CE) 204-465-2 (N° REACH) 01-2119516040-60	0,1 - 1	Eye Irrit. 2, H319
benzoate de benzyle	(N° CAS) 120-51-4 (N° CE) 204-402-9 (N° index) 607-085-00-9 (N° REACH) 01-2119976371-33	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 2, H411
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT)	(N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119480433-40	0,1 - 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Citronellol	(N° CAS) 106-22-9 (N° CE) 203-375-0 (N° REACH) 01-2119453995-23	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
3,7-diméthyloctane-1-ol	(N° CAS) 106-21-8 (N° CE) 203-374-5 (N° REACH) 01-2119955073-40	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
Cinnamaldéhyde	(N° CAS) 104-55-2 (N° CE) 203-213-94 (N° REACH) 01-2119935242-45	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
α-hexylcinnamaldéhyde	(N° CAS) 101-86-0 (N° CE) 202-983-3	0,1 - 1	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
citral	(N° CAS) 5392-40-5 (N° CE) 226-394-6 (N° index) 605-019-00-3 (N° REACH) 01-2119462829-23	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Undéc-10-enal	(N° CAS) 112-45-8 (N° CE) 203-973-1 (N° REACH) 01-2119980959-11	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Baume de Tolu	(N° CAS) 9000-64-0 (N° CE) 232-550-4	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant. En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO2). Divers fragments hydrocarbonés.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage.

Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.

Autres informations : Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure. Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)		
France	Nom local	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Protection des mains : Non requise dans les conditions d'emploi normales. Manipulation prolongée et/ou répétée : Gants de protection

Protection oculaire : Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection de la peau et du corps : Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection des voies respiratoires : Non nécessaire si la ventilation est suffisante

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Liquide imprégné sur base inerte.

Couleur : Aucune donnée disponible

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 61 °C (Lotion d'imprégnation)

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Le produit n'est pas inflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,988 (20 °C) (Lotion d'imprégnation)
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif.
Propriétés comburantes	:	Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en utilisation normale.

10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Salicylate de benzyle (118-58-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 423)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
Acétate de benzyle (140-11-4)	
DL50 orale rat	2490 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg

Acétate de linalyle (115-95-7)	
DL50 orale rat	> 9000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
Indications complémentaires	DL50 orale souris : 12000 mg/kg
Linalol (78-70-6)	
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde (80-54-6)	
DL50 orale rat	1390 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

2-phényléthanol (60-12-8)	
DL50 orale rat	1609,3 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	2535 mg/kg (méthode OCDE 402)
CL50 inhalation rat	> 500 mg/l
Vanilline (121-33-5)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)	
DL50 orale rat	> 6000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

benzoate de benzyle (120-51-4)	
DL50 orale rat	≈ 1430 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 orale	1500 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	4000 mg/kg de poids corporel

citral (5392-40-5)	
DL50 orale rat	4960 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2250 mg/kg
Cinnamaldéhyde (104-55-2)	
DL50 orale rat	2220 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1260 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Salicylate de benzyle (118-58-1)	
CL50 poisson	1,03 mg/l/96h
CE50 Daphnie	1,16 mg/l/48h (méthode OCDE 202)
EC50 72h algae 1	1,29 mg/l (méthode OCDE 201)
NOEC chronique crustacé	0,894 mg/l (méthode OCDE 202)
NOEC chronique algues	0,502 mg/l/72h (méthode OCDE 201)

Acétyl cedrène (32388-55-9)	
CL50 poisson	2,3 mg/l/96h (Pimephales promelas)(méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	0,86 mg/l/48h (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	> 4,3 mg/l/96h (Pseudokirchnerella subcapitata) (méthode OCDE 201)
NOEC chronique crustacé	0,087 mg/l/ 21 j (Daphnia magna) (méthode OCDE 211)

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)	
CL50 poisson	0,72 mg/l/96h (Pimephales promelas)
CE50 Daphnie	0,36 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
Salicylate de pentyle (2050-08-0)	
CL50 poisson	1,34 mg/l/96h (méthode OCDE 203)

Acétate de benzyle (140-11-4)	
CL50 poisson	4 mg/l/96h

Acétate de linalyle (115-95-7)	
CL50 poisson	11 mg/l/96h (Cyprinus carpio)
CE50 Daphnie	15 mg/l/48h (Daphnia magna)
NOEC (aigu)	9,6 mg/l/72h (Algues)(Desmodesmus subspicatus)

Acétate de géranyle (105-87-3)	
CL50 poisson	68,12 mg/l/96h (Leuciscus idus)
CE50 Daphnie	14,1 mg/l/48h (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	3,72 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (méthode OCDE 201)
NOEC (aigu)	0,585 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)

Linalol (78-70-6)	
CL50 poisson	27,8 mg/l/96h (méthode OCDE 203)
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde (80-54-6)	
CL50 poisson	2,04 mg/l/96h
CE50 Daphnie	10,7 mg/l/48h

2-phényléthanol (60-12-8)	
CL50 poisson	215 - 464 mg/l/96h (Leuciscus idus)
CE50 Daphnie	287,17 mg/l/48h (Daphnia magma)
ErC50 (algues)	0,49 - 1,3 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)
Vanilline (121-33-5)	
CL50 poisson	57 mg/l/96h
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)	
CL50 poisson	0,199 mg/l/96h (valeur estimée) (ECOSAR)
CE50 Daphnie	0,48 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202) (Méthode UE C.2)
ErC50 (algues)	0,758 mg/l/96h (valeur estimée) (ECOSAR)
NOEC (aigu)	0,15 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202) (Méthode UE C.2)
citral (5392-40-5)	
CL50 poisson	6,78 mg/l/96h Leuciscus idus (aunée dorée)
CE50 Daphnie	6,8 mg/l/48h (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	103,8 mg/l/72h (Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Acétyl cedrène (32388-55-9)	
Persistance et dégradabilité	36 % biodégradation (28 jours). Non facilement biodégradable. (méthode OCDE 301F).

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (méthode OCDE 301D).
Acétate de géranyle (105-87-3)	
Persistance et dégradabilité	> 70 % de biodégradation. / 28 jours. Facilement biodégradable.
2-phényléthanol (60-12-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
citral (5392-40-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (OECD 301C).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Acétate de géranyle (105-87-3)	
Log Koc	3,06 (25 °C)
2-phényléthanol (60-12-8)	
Log Koc	1,5 (20 °C)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable

ADR	IMDG	IATA
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:
Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).

Sources des données : FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemical Agency.

Autres informations : Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul. Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS
17, Rue de la Couture F-60400 PASSEL
Safety Made Easy with www.lisam.com.

Texte complet des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3

Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

PROFUMI & CO

Désodorisant

EGO

Luchtverfrisser - Lufterfrischer

Aluminium Technology System

Opium

PROFUMI & CO

EGO

Opium

FR **MODE D'EMPLOI:** Placer le désodorisant **EGO** sur la grille d'aération. Réguler la ventilation pour obtenir l'intensité de parfum désirée. Le parfum peut laisser des traces ou endommager les plastiques, vernis, et surfaces en cuir etc. Aussi, éviter le contact de parfum avec toute surface. En cas de manquement à cette précaution, SDAA ne pourra être tenu pour responsable. **ATTENTION: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme.** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Eviter de respirer les vapeurs. Eviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

NL **INSTRUCTIES**: Plaats de **EGO** luchtverfrisser op het ventilatierooster. Stel de ventilatie af om de gewenste parfuminten siteit te verkrijgen. Het parfum kan sporen achterlaten of plastic, lak en leren oppervlakken, enz. beschadigen. Vermijd eveneens het contact tussen het parfum en elk oppervlak. In geval van inbreuk op deze waarschuwing, SDAA kan niet aansprakelijk gesteld worden. **WAARSCHUWING: Veroorzaakt huidirritatie. Kan een allergische huidreactie veroorzaken. Veroorzaakt emstige oogirritatie. Giftig voor in het water levende organismen, met langdurige gevolgen.** Bij het inwinnen van medisch advies, de verpakking of het etiket ter beschikking houden. Buiten het bereik van kinderen houden. Inademing van damp vermijden. Voorkom lozing in het milieu. Beschermende handschoenen dragen. BIJ CONTACT MET DE HUID: met veel water wassen. BIJ CONTACT MET DE OGEN: voorzichtig afspoelen met water gedurende een aantal minuten; contactlenzen verwijderen, indien mogelijk; blijven spoelen. Inhoud/verpakking afvoeren in een geautoriseerd installatie van verwijdering van afval.

DE **ANWEISUNGEN** : Den Lufterfrischer **EGO** auf das Lüftungsgitter anbringen. Die Luft regulieren um die gewünschte Intensität des Parfüms zubekommen. Das Parfum kann Flecken verursachen oder die Plastikoberflächen, Lack, Leder, Polster sowie Stoffe beschädigen. Vermeiden Sie daher den direkten Kontakt des Parfüms mit jeder Art von Oberfläche. SDAA ist in keinem Fall verantwortlich wenn diese Vorsicht nicht eingehalten wird. **ACHTUNG: Verursacht Hautreizungen. Kann allergische Hautreaktionen verursachen. Verursacht schwere Augenreizung. Giftig für Wasserorganismen, mit langfristiger Wirkung.** Ist ärztlicher Rat erforderlich, Verpackung oder Kennzeichnungsetikett bereithalten. Darf nicht in die Hände von Kindern gelangen. Einatmen von Dampf vermeiden. Freisetzung in die Umwelt vermeiden. Schutzhandschuhe tragen. BEI BERÜHRUNG MIT DER HAUT: Mit viel Wasser waschen. BEI KONTAKT MIT DEN AUGEN: Einige Minuten lang behutsam mit Wasser spülen. Eventuell vorhandene Kontaktlinsen nach Möglichkeit entfernen. Weiter spülen. Inhalt/Behälter einer anerkannten Abfallentsorgungsanlage zuführen.

Composants dangereux / Gevaartlijke onderdelen / Gefahrbestimmende Komponenten :

Benzyl salicylate (CE n°204-262-9); 1-((3R,3aR,7R,8aS)-3,6,8,8-tetramethyl-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl)ethanone (CE n°251-020-3); (R)-p-mentha-1,8-diene (CE n°227-813-5); Eugenol (CE n°202-589-1); Geranyl acetate (CE n°203-341-5); 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldehyde (CE n°201-289-8); Coumarin (CE n°202-086-7); Geraniol (CE n°203-377-1); 4-(4-hydroxy-4-methylpentyl) cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde (CE n°250-863-4); Citronellol (CE n°203-375-0); Cinnamaldehyde (CE n°203-213-94); α -Hexylcinnamal dehyde (CE n°202-983-3); Citral (CE n°226-394-6); Undec-10-enal (CE n°203-973-1); Balsams, tolu (CE n°232-550-4).

8 053369 072388

Distribution : SDAA
57200 SARREGUEMINES - FRANCE
Tél. +(0)33 387 98 22 37
www.sdaa-france.com
contact@sdaa-france.com

sdaa

Production: Profumi & Co
Via Bellelli, 1/c - 42015 Correggio
ITALY - tel. +39 0425/405615
Ufficiotecnico@eurodet.it

Attention / Waarschuwing / Achtung

Made in Italy

1 pc. - 18 gr